

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018

Présent-e-s :

M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	John	Gyger	Dce	Conseiller

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. Jean-Claude Marchand**, président, présente, au nom du Conseil municipal, ses sincères condoléances à Mme Marceline Barrillier suite au décès de son frère, Jean-Louis. Il poursuit en excusant l'absence de MM. F. Barthassat et J. Gyger et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 19 juin 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1448 Approbation du budget de fonctionnement 2019, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
- VII. Décisions de l'AG de l'ACG du 20 juin 2018 sujettes à opposition des Conseils municipaux
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2018

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture du courrier recommandé de l'association Pro Landecy relatif au vote du Conseil municipal pour l'installation de mesures d'aménagement routier à Landecy.
- Lecture du courriel de M. Jean-Charles Delétraz relatif aux mesures prises quant au stationnement des véhicules dans le village de Bardonnex.
- Les EPI (Établissement publics pour l'intégration) annoncent le festival de films sur le handicap qui se déroulera à Carouge, Genève et Chêne-Bourg du 4 au 7 octobre 2018.
- Lecture du courrier adressé aux autorités communales et à l'administration par l'association Festiverbant afin de les remercier de leur soutien au bon déroulement de la 20^{ème} édition du festival.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Halle artisanale

M. A. Walder informe que l'aménagement de la caserne des pompiers à la halle artisanale est terminé. La compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux est dans les lieux depuis le 1^{er} septembre, celle de la commune de Bardonnex depuis le 15 septembre. Durant l'été, différentes associations communales ont pu prendre possession de nouveaux locaux de stockage qui leur ont été attribués. La plupart d'entre elles ont adressé leurs remerciements à la commune.

2. Ecole de Compesières – Élèves hors commune

Une nouvelle convention, relative aux élèves hors commune fréquentant l'école de Compesières, a été signée avec Plan-les-Ouates ; suite à de pénibles négociations, les montants ont été légèrement revus à la baisse et se montent dorénavant à environ CHF 3'500.- par élève (vs CHF 3'700.- auparavant).

Depuis la rentrée, 216 élèves fréquentent l'établissement de Compesières, soit 10 de plus que l'an dernier. Il est constaté deux élèves de moins en provenance de Plan-les-Ouates et quatre de moins de France voisine.

3. Nouvelle mairie

L'Exécutif rencontre quelques soucis avec l'office du patrimoine et des sites concernant les travaux réalisés dans les futurs locaux de la mairie. Ces derniers sont passablement ralentis et ceux liés aux sanitaires du rez-de-chaussée ont même été stoppés, le projet en cours de réalisation étant légèrement différent de l'autorisation accordée. Aussi, est-il fort probable que les cabines de toilettes installées à l'extérieur soient nécessaires au-delà de la fin de l'année.

4. Plan de site de Compesières

Durant l'été, un courrier, dont la copie a été transmise aux membres du Conseil municipal, a été adressé à M. Antonio Hodgers, conseiller d'État. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

5. Argramat Bardonnex SA

M. A. Walder informe que l'Exécutif a rendu visite à l'entreprise Argramat Bardonnex SA qui gère les différents terrains sur le site de la Tuilerie. Il lui a été annoncé qu'un nouveau plan d'exploitation serait prochainement mis à l'enquête. L'objectif sera d'exploiter une petite partie de la parcelle « Wettstein » et de créer un léger monticule, dans la largeur, qui devrait permettre de diminuer les nuisances pour les habitants du village de Bardonnex. Ces dernières étant plus particulièrement générées par l'entreprise Gasser Ceramic, un rendez-vous sera prochainement pris avec cette dernière afin d'en discuter.

La problématique du transit par le chemin des Rupières a été évoquée. Les dirigeants d'Argramat Bardonnex SA en sont conscients mais ne sont malheureusement pas les seuls concernés puisqu'une partie des terrains a été vendue à une autre entreprise de la place. Pour le moment, des comptages ont été effectués et une lettre sera prochainement adressée aux différentes entreprises installées sur le site. Si la situation ne devait pas s'améliorer, des mesures seraient prises.

La mise en place d'une signalisation au giratoire du Rouet, incitant les personnes à emprunter le chemin des Épinglis, a également été discutée. **M. A. Walder** ajoute que le panneau indiquant une limitation de la vitesse à 60 km/h sur cette voirie a été installé.

6. Cartes CFF

Alors qu'à fin septembre 2017, 868 cartes journalières avaient été vendues, seules 803 d'entre elles ont trouvé preneur cette année. Si les statistiques de vente du dernier trimestre 2018 sont identiques à celles de 2017, une perte de CHF 10'000.- pourrait être enregistrée cette année.

7. Croix-de-Rozon – Zone macaron

M. A. Walder informe que la Direction générale des transports (DGT) a accepté le principe de la mise en place d'une zone blanche macaron 4 heures dans le village de Croix-de-Rozon. Il espère que cette dernière pourra être effectuée avant les travaux qui limiteront fortement les places de stationnement. Il serait en effet idéal de pouvoir observer un mouvement de reflux de certains véhicules qui libérerait quelques espaces pour les habitants.

M. C. Creffield ajoute que les divers délais administratifs (i.e. délai de recours et signature d'une convention pour le contrôle de la zone par les APM de Plan-les-Ouates ou la Fondation des parkings) pour la mise en place de ladite zone ne laissent pas envisager l'introduction de cette mesure avant la mi-mars 2019.

8. Sortie des aînés

Mme B. Guex-Crosier a reçu de nombreux remerciements suite à la sortie des aînés qui a été très appréciée.

9. Jardin d'enfants Citron Myrtille

Mme B. Guex-Crosier a également reçu des remerciements de l'association Citron Myrtille pour les travaux qui ont été effectués dans les locaux du jardin d'enfants durant l'été.

10. Ecole de Compesières – Salle des maîtres

Enfin, **Mme B. Guex-Crosier** fait part des remerciements reçus des enseignants de l'école de Compesières pour la transformation de la salle des maîtres.

11. Bâtiments communaux – Modification des tarifs de location

Mme B. Guex-Crosier indique que de nouveaux tarifs, relatifs à la location de locaux communaux, seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2019. Inchangés depuis de nombreuses années, ils ont été adaptés à ceux pratiqués dans les autres communes.

12. Landecy – Route du Prieur

M. C. Creffield informe qu'un des cars qui transportait les aînés lors de leur récente sortie, a été bloqué dans le village de Landecy par l'installation de gros pots de fleurs judicieusement installés, par un habitant, sur la voie publique. Le chauffeur a dû déplacer ces derniers afin de pouvoir poursuivre son chemin.

13. Radars pédagogiques

M. C. Creffield indique que les radars pédagogiques n'ont pu être mis en place selon le plan établi ; l'un d'entre eux était défectueux et doit être réparé ou remplacé par le fabricant, l'autre a servi aux comptages sur le chemin des Rupières.

14. Chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse

Il y a deux ans un préaccord avait été donné par le canton pour l'étude d'une mise en circulation alternée du chemin des Chouettes. Celle-ci a relevé de sérieux doutes quant à la sécurité des usagers si ce projet devait être réalisé. Par contre, le canton a indiqué être potentiellement intéressé par la transformation en route cantonale et à double sens de ces chemins, sur le tronçon reliant la route de Bardonnex à la route de Cugny. Une réunion sera prochainement agendée pour discuter de cette possibilité.

Parallèlement, l'Exécutif a reçu, en début de soirée, deux habitantes du hameau nord de Bardonnex, particulièrement touchées par les problèmes de circulation, qui lui ont fait part de leurs soucis.

15. Jeux pour enfants et ados

L'installation de jeux pour enfants et ados, dont le crédit de réalisation a été voté au début de l'année, sera effectuée avant la fin du mois d'octobre. Des problèmes de chantier sur d'autres communes ont malheureusement différé la mise en place initialement prévue en juillet.

16. Déchets

Un cahier « spécial déchets » sera distribué sur le territoire communal d'ici à la fin de l'année. Il présentera aux habitants les différents projets liés à cette problématique ainsi que les avantages de l'aménagement de points de collecte et éco-points en lieu et place des levées en porte-à-porte.

17. Route des Hospitaliers – Piste cyclable

Les travaux de réfection de la piste cyclable ne sont pas satisfaisants et le canton a pris contact avec la commune pour s'en excuser. Certaines retouches seront faites mais passablement de lignes « baveuses » subsisteront pendant quelques années.

18. Giratoire de Compesières

L'entretien annuel prévu a été entrepris par le canton; les plantes mortes ou arrachées seront replantées. **M. C. Creffield** précise que le contrat court jusqu'à fin 2019 et qu'à son échéance la commission pourra reprendre ces travaux et amener, le cas échéant, d'autres idées.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- continué ses discussions et réflexions relatives à la révision du Plan directeur communal.

Commission des bâtiments et école :

En l'absence de M. J. Gyger, **Mme S. Schrag** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. Jean-Claude Marchand lors de la dernière séance, de la commission, **M. D. Fischer** indique que celle-ci a :

- finalisé le calendrier 2019.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié les contrats de prestations pour l'aide financière aux associations sportives communales formant des jeunes.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu quelques éclaircissements de Mme G. Thabuis, technicienne communale, au sujet des points traités lors de la séance du 11 septembre dernier.

A ce sujet, **M. O. Sieve** fait part de sa désapprobation. Le procès-verbal relatait ce qui a été dit et décidé lors de la séance de commission. Selon lui, son contenu ne peut être corrigé et les débats modifiés ultérieurement.

M. C. Creffield précise que Mme Thabuis n'a pas demandé la modification du procès-verbal par contre lui l'a fait quant à la forme. Il estime en effet que les débats ne doivent pas avoir lieu lors des communications de la mairie mais lors des divers comme il en est le cas lors des séances du Conseil municipal. Il ajoute que Mme Thabuis a essentiellement donné des renseignements supplémentaires et fait part de son ressenti quant à la présentation des différents points traités.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1448 Approbation du budget de fonctionnement 2019, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président laisse la parole à **M. A. Walder** qui détaille les documents qui ont été remis à chaque membre du Conseil municipal. Il poursuit en parcourant le document intitulé « Présentation du projet de budget 2019 » et relève quelques éléments-clé, soit aux charges :

- une forte augmentation de celles liées à la petite enfance (CHF 168'500.-),
- le renouvellement de 30 tenues de feu pour les sapeurs-pompiers volontaires,
- trois subventions extraordinaires en 2019 pour le Compesières FC, le Ju Jitsu Judo Club Compesières et la Pati Compesières,
- la remise en état du terrain C pour le tournoi des campagnes,
- l'amélioration de l'offre pour la Fête des écoles adaptée au site du hangar,
- une subvention pour la Pati de CHF 40'000.-,

et aux revenus :

- une estimation fidèle des rentrées fiscales des personnes physiques,
- une augmentation de la taxe professionnelle de CHF 80'000.-,
- l'introduction de la taxe liée aux déchets incinérables issus des entreprises communales,

- une modification de la convention scolaire pour les élèves domiciliés à Plan-les-Ouates avec une incidence à la baisse (CHF 23'000.-) sur le calcul des frais liés à la formation qui lui sont facturés.

Il termine en indiquant que le projet de budget présente un excédent de revenus de CHF 244'608.-. Ajouté aux amortissements, il révèle un autofinancement s'élevant à CHF 1'036'131.- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'803'861.-.

Remerciant M. le maire pour sa présentation, **M. G. Rana Zolana** propose le renvoi du budget 2019 dans les différentes commissions.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, conformément à la proposition de M. G. Rana Zolana, le renvoi du budget 2019 dans les différentes commissions est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix pour.**

VII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 21 MARS 2018 SUJETTES À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 20 juin 2018. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement au financement, par le biais du FI :

- de subventions d'investissement à la création de places de crèche,
- d'une subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal,
- d'une enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses,
- d'une enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses,
- du cofinancement de la relève sportive,
- des financements d'investissements informatiques généraux,
- de la participation aux charges de fonctionnement du GIAP,
- de la subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Courrier de l'association Pro Landecy

M. A. Walder demande si le Conseil municipal souhaite répondre à ce courrier ?

Selon **M. A. Krasnosselski**, la courtoisie veut que le Conseil municipal réponde à une interpellation de cette nature, que sa position soit positive ou négative.

Si l'association Pro Landecy est là pour protéger les habitants du village, le Conseil municipal est élu pour la défense des habitants de toute la commune. Comme il a déjà été dit, **M. J. Zwicky** est d'avis qu'il n'est pas pensable d'octroyer des droits à certains tout en en prêtant à d'autres. Si certains termes exprimés peuvent faire sourire ou fâcher, il s'agit selon lui d'une lettre de mauvais perdant. Fort heureusement, l'association déclare ne pas vouloir faire recours !

M. A. Walder aimerait surtout rappeler à l'association Pro Landecy que la commission des routes a décidé d'aller de l'avant et de réaliser les travaux tels que mentionnés sur les plans. Quant à son interrogation sur la légalité d'installer les différents éléments devant l'entrée des maisons, il souhaite lui remémorer qu'une autorisation de construire a été délivrée par le canton. En outre, il lui sera refusé de discuter de l'emplacement des éléments afin de ne pas avoir à déposer une nouvelle demande d'autorisation. Il relève que Pro Landecy déplore le manque de sécurité dans le village mais s'oppose à l'installation de mesures qui renforcera, un peu, cette dernière. Il sera également mentionné que la commune n'est pas favorable à la fermeture de la route du Prieur et que sa stratégie est d'attendre la réalisation de la L1-L2, de prendre en compte l'évolution du trafic suite à la mise en service du CEVA et, le cas échéant, de juguler le trafic à la douane de La Mure. **M. A. Walder** propose la rédaction d'une lettre commune signée de sa main et de celle du président du Conseil municipal.

M. A. Krasnosselski pense qu'il serait judicieux de rappeler que les habitants ne peuvent prendre la liberté d'installer des pots de fleurs sur la voie publique.

M. A. Walder estime qu'il n'est pas judicieux de mélanger les événements.

M. O. Sieve rappelle que la commission a étudié toutes les propositions d'aménagement qui lui ont été soumises. Pour citer celle faite par M. Steiger, il précise, après discussion avec le département, que celle-ci était légalement impossible.

Les pots de fleurs déposés sur la voie publique peuvent tout à fait être assimilés à des déchets. **M. J. Zwicky** propose, pour apaiser les esprits, que la commune demande à son mandataire de les débarrasser.

Il y a de cela quelques années, des cailloux avaient intentionnellement été déversés sur la route de Foliaz, ce qui avait provoqué un accident. **M. O. Sieve** précise que ce type de malveillance, tel que l'entreposage de pots de fleurs sur la route du Prieur à Landecy, relève du pénal.

Mme S. Cathrein demande ce qu'il va se passer avec ces pots de fleurs ?

M. A. Walder répond que la commune va essayer d'identifier les propriétaires et solliciter leur déplacement. Il est en effet inquiétant d'imaginer qu'un cycliste puisse, le soir, heurter l'un des pots et se blesser. Bien que posés sur le domaine public, ceux-ci sont néanmoins placés contre le mur et souvent près des entrées pour éviter que les véhicules ne se parquent à ces endroits. Lors de l'assainissement du village de Charrot, de mini trottoirs avaient été créés pour éviter que les voitures ne se parquent contre les maisons. A l'époque de l'assainissement du village de Landecy, de petites chicanes auraient peut-être pu être installées pour protéger l'accès aux habitations qui donnent directement sur la route.

2. Stationnement à Bardonnex – Courrier de M. J.-Ch. Delétraz

M. A. Walder suggère que ce courrier soit renvoyé à l'Exécutif pour question de compétence et ce dernier se chargera de la réponse.

3. Local du feu à Fémé

La compagnie des sapeurs-pompiers ayant déménagé à la halle artisanale, **M. D. Fischer** demande si le local de Fémé pourrait être attribué à une association communale qui, le cas échéant, pourrait libérer l'ancien local des pompes qu'elle occupe actuellement au cœur du village de Charrot ?

M. C. Creffield précise que la parcelle sur laquelle se trouve le local de Fémé est constructible. Dans un premier temps, le local servira à désengorger le site de Compesières et le matériel de fête y sera probablement entreposé.

Dans tous les cas, **M. A. Walder** indique qu'une solution devra être trouvée pour le local de Charrot si le projet de construction d'un propriétaire voisin devait être remis à l'ordre du jour. L'idéal serait d'être le plus rationnel possible et d'envisager un partage de l'espace de Fémé avec ladite association. **M. A. Walder** ne sait pas comment le bâtiment de Charrot est utilisé ni les volumes nécessaires à la Jeunesse de Bardonnex pour son rangement.

En l'occurrence, la Jeunesse aurait souhaité s'éloigner du village en raison des nuisances qu'elle peut parfois générer. Quant au matériel qui est parfois entreposé devant le bâtiment, **M. D. Fischer** précise qu'il n'appartient pas toujours à l'association mais est parfois abandonné à ses bons soins par des personnes désobligeantes.

M. A. Walder indique qu'il avait déjà été approché par la Jeunesse ainsi que par d'autres associations car le bâtiment de Fémé aiguise passablement les appétits. Il ajoute que la commune a également réfléchi à la construction d'un bâtiment à l'arrière du hangar pour le rangement du matériel. Celui-ci devrait néanmoins être passablement abaissé pour ne pas prendre le peu de lumière dont le fond du hangar bénéficie.

4. TPG – Nouvelle ligne n°62

M. M. Goldschmid demande si la commune a déjà reçu des statistiques relatives à la fréquentation de la nouvelle ligne de bus portant le n°62.

A son démarrage, à la fin du mois d'août, les TPG (Transports publics genevois) étaient satisfaits de la fréquentation de cette nouvelle ligne. Il apparaîtrait cependant qu'il y a peu de voitures stationnées sur la place du Marché de Collonges-sous-Salève. Selon **M. A. Walder**, ce bus sera très certainement plus emprunté lorsque le CEVA sera en activité puisque que son terminus est au Bachet-de-Pesay. Il ajoute que la commune n'a pas été consultée quant au choix du nom de l'arrêt situé au bout de la route du Prieur et qui s'appelle « Landecy » alors que « Landecy - La Mure » aurait été préférable. Il est possible que la commune se nantisse prochainement d'un courrier afin de demander une modification de celui-ci.

Des aménagements facilitant le passage du bus, notamment l'enlèvement de la chicane à proximité de la douane, ont été faits sur la route d'Annecy. **M. A. Krasnosselski** indique que l'effet négatif est une augmentation certaine de la vitesse des véhicules. Il suggère l'installation d'un panneau rappelant que la limitation est fixée à 50 km/h.

Le canton n'ayant pas obtenu suffisamment tôt l'autorisation pour le démarrage de la ligne n°62, des mesures provisoires ont dû être prises. **M. A. Walder** indique qu'aucune chicane n'est mentionnée sur le nouveau plan d'aménagement et de marquage et que l'arrêt de bus n'est pas avant la route du Prieur mais après, à côté de la petite douane.

M. G. Rana Zolana informe qu'il est un passager régulier de la ligne n° 62 puisqu'il l'emprunte tous les jours. Elle lui permet de partir plus tard de la maison tout en arrivant plus tôt au travail.

Mme S. Schrag est heureuse d'apprendre que la chicane, encore en place au niveau du chemin du Pré-des-Dames, sera prochainement enlevée. Le chauffeur du bus est en effet souvent bloqué à sa hauteur car les véhicules arrivant en sens inverse ne lui laisse que rarement le passage. En outre, elle a également pu remarquer une augmentation de la vitesse des véhicules.

5. Commission des routes du 11 septembre 2018

S'il a bien compris, Mme G. Thabuis a été invitée à participer à la séance de la commission des routes et, de surcroît, avait eu connaissance du procès-verbal provisoire rédigé à l'issue de cette dernière. Ceci surprend **M. A. Krasnosselski** qui pensait que les débats tenus en commission étaient confidentiels.

Si l'administration ne pouvait avoir connaissance des procès-verbaux des commissions, comment le travail pourrait-il être effectué ? En outre, si ceux-ci n'étaient pas relus et corrigés par cette dernière, ils seraient parfois difficilement lisibles. **M. A. Walder** a personnellement demandé à Mme G. Thabuis de participer à la séance de la commission des routes si des compléments et des éclaircissements pouvaient être apportés. Il lui a en effet semblé que l'information à disposition des commissaires était un peu lacunaire par rapport à la réalité des choses. Il ajoute qu'une grande partie du travail est réalisée par l'administration et que tout ne peut pas être répertorié et communiqué. A cet effet, il encourage les commissaires et l'administration à échanger afin d'obtenir les éléments que les magistrats ne peuvent pas toujours avoir. Pour ne citer que le dossier du giratoire de Compesières au sujet duquel on peut lire que la commission « doit reprendre la main et donner le travail à un autre paysagiste », il faut simplement se rappeler que ladite commission a accepté que le canton fasse le projet et le suive pendant trois ans. A ce stade, il est tout à fait possible de faire part au canton de l'insatisfaction de la commune mais en aucun cas elle ne reprendra le dossier à son compte, le giratoire étant cantonal.

Mme M. Barrillier souhaite ajouter que les commissaires ont tous reconnu, à la fin d'un débat passionné, qu'il était un bienfait d'avoir une meilleure communication.

M. O. Sieve souhaite soulever deux points. Pour la forme, il ne doit pas y avoir de débats lors des communications de la mairie ; les différents points devant être repris au moment des divers. Ces dernières années, la commission a pris pour habitude de débattre de la question dès que celle-ci était ouverte, les propos étant retranscrits dans le procès-verbal. Cette manière de procéder ayant posé problème, la rigueur sera dorénavant de mise. Sur le fond, le rapporteur se doit de relater ce qui se dit en séance de commission, que cela soit agréable à lire ou non. La commission des routes s'occupe de projets ou d'installations qui sont très visibles par la population. Les commissaires sont souvent interpellés par cette dernière pour des choses qui ne plaisent pas ou qui sont endommagées, ils sont en première ligne et ceci peut parfois engendrer des moments d'énervement. M. O. Sieve a pour habitude de rédiger ses procès-verbaux, à chaud, dès la fin de la séance en relatant ce qui a été entendu au sein de la commission. Il ne faut pas oublier que les commissaires, réunis en séance plénière, ne sont pas systématiquement au courant de ce qui est en cours ou de ce qui s'est passé. Il trouve opportun qu'une personne puisse venir donner des explications en séance de commission si ceci lui a été demandé ; par contre, des propos relatés ne peuvent pas être remis en question.

M. C. Creffield répète que Mme G. Thabuis n'a demandé aucun changement au procès-verbal ; elle n'a fait qu'apporter des précisions et des explications. Pour revenir à ce dernier, certaines choses ont été affirmées alors qu'elles n'étaient pas vraies ; elles auraient pu être écrites sous forme de questions afin d'obtenir des réponses. Enfin, l'incompréhension et le ton ont pu heurter.

6. Parking du centre communal

Mme S. Schrag a été interpellée par des parents d'enfants ayant des activités à la salle communale. Il semblerait que le parking de celui-ci soit fréquemment occupé par des voitures ventouses.

M. A. Walder n'en a pas entendu parler ; si tel devait être le cas, des mesures seraient prises.

7. Sortie des aînés

Mme C. Sirusas Peduzzi a été approchée par des personnes qui l'ont remerciée pour la sortie des aînés qu'elles ont particulièrement appréciée.

8. Chemin du Maraîchet

Une personne s'est adressée à **Mme C. Sirusas Peduzzi** suite à un petit accident qui s'est produit dans la courbe du chemin du Maraîchet où le bitume est soulevé par des racines. Elle souhaitait communiquer cette information à la commission des routes.

9. Croix-de-Rozon – Zone macaron

M. A. Walder signale que non seulement les APM (agents de la police municipale) de Plan-les-Ouates vont venir contrôler la future zone macaron 4 heures de Croix-de-Rozon, mais que l'entier du produit des amendes sera reversé à la commune de Bardonnex.

10. Jeux pour enfants et ados

M. A. Walder demande s'il est judicieux d'installer des jeux pour les enfants et les ados alors que l'hiver est si proche ... ?

11. Croix-de-Rozon – Route des Hospitaliers

Suite à l'incendie, cet été, de deux véhicules parkés en bordure de la route des Hospitaliers, il subsiste passablement de bouts de plastique fondu. La route étant cantonale, **M. J. Zwicky** demande si le canton envisage une remise en état des lieux.

M. A. Walder lui répond que l'administration est en contact avec les services cantonaux.

12. Agenda des commissions

M. J.-C. Marchand rappelle que le projet de regrouper, dans la mesure du possible, les séances de commission sur deux jours de la semaine devait être discuté au sein des différentes commissions. Il propose que ceci soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines séances.

Mme S. Cathrein indique qu'elle s'adaptera car elle est autant favorable au cumul des séances sur deux jours qu'à la répartition sur les différents jours de la semaine.

Mme M. Barrillier trouve le cumul répétitif des séances de commission astreignant. Les réunir sur deux jours de la semaine lui paraît également trop rigide.

M. A. Walder précise qu'il s'agirait de fixer à l'avance, toutes les cinq à six semaines, les séances des différentes commissions. Ainsi agendées, il y aurait probablement moins de risques de cumul de séances.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	15.10.18	18h30	Salle des commissions
		05.11.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	08.10.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	15.10.18	21h00	Salle des Chevaliers
		05.11.18	20h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	31.10.18	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	15.10.18	20h00	Salle des Chevaliers
	Sociale et culture	03.10.18	18h30	Salle des commissions
	Bureau	01.11.18	18h30	Mairie
	Conseil municipal	14.11.18	20h30	Salle des Chevaliers
	Accueil des nouveaux habitants	19.11.18	18h30	Tente des Musicales
	Inauguration de la Pati	07.01.19		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h45.

Jean-Claude Marchand, président

Genève, le 6 octobre 2018/fb